



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6163

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur les inquiétudes suscitées parmi les infirmières et infirmiers par le projet de création d'un organisme para-ordinal pour cette catégorie de personnels. Les membres de cette profession souhaitent être consultés dans leur ensemble, par voie référendaire, sur ce projet. Ils revendiquent l'élaboration concertée d'une structure dont la forme serait celle d'un comité des sages composé de professionnels et de juristes, chargé de l'intégralité des questions concernant leur activité et rejettent la création d'un ordre des professions paramédicales. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour répondre à leurs attentes.

Texte de la réponse

Les services du ministre délégué à la santé étudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramédicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs règles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmière, le ministre délégué à la santé a une très large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6163

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3125

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3904